Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013) **Heft:** 2011

Artikel: Oui, l'assistance administrative internationale n'est qu'un premier pas :

ce sont les banques elles-mêmes qui veulent aller vers l'échange

automatique d'informations fiscales

Autor: Erard, Lucien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014164

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Oui, l'assistance administrative internationale n'est qu'un premier pas

Ce sont les banques elles-mêmes qui veulent aller vers l'échange automatique d'informations fiscales

Lucien Erard - 15 octobre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24463

Le Conseil fédéral veut aller de l'avant en décidant de signer la convention de l'OCDE et du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative en matière fiscale, acceptée déjà par plus de cinquante pays, et en négociant avec l'Union européenne la révision de la convention sur la fiscalité de l'épargne.

Mais l'exécutif cache son jeu en prétendant ne prendre aucun engagement en matière d'échange automatique d'informations fiscales.

La convention de l'OCDE oblige la Suisse à appliquer l'échange d'informations sur demande, comme le prévoient déjà les nouvelles conventions bilatérales de double imposition. La signer devrait permettre d'éviter l'inscription sur la liste grise en raison du retard pris dans la négociation et l'adoption par les Chambres fédérales des accords de double imposition.

La convention prévoit cependant l'échange automatique d'informations à condition qu'il fasse l'objet d'accords entre Etats intéressés. C'est notamment ce qui se négocie au G20; la Suisse s'y est engagée sous réserve que ses concurrents l'acceptent également. Elle permet aussi l'échange

spontané d'informations d'un pays à l'autre. Mais celui-ci n'oblige ni à donner une quelconque information ni à utiliser celle qu'on recevrait.

Le mandat de négociation sur la fiscalité de l'épargne porte formellement sur l'élargissement de l'accord sur la retenue de 35% sur les intérêts de l'épargne à d'autres formes de revenus financiers: produits structurés, contrats d'assurance-vie, placements collectifs de capitaux notamment, ainsi que sur les sociétés et les trusts qui permettaient jusqu'ici d'éviter l'impôt. Mais la Suisse revendique l'accès au marché de l'Union comme condition préalable. De son côté, la Commission a soumis à ses membres un projet de directive prévoyant, dès 2015, l'échange automatique d'informations pour l'ensemble des revenus des capitaux. L'Autriche et le Luxembourg qui, comme la Suisse, appliquent l'imposition à la source, devraient s'y rallier à condition que notre pays, leur principal concurrent, qui a jusqu'ici empêché de facto le consensus, l'accepte également. Il n'est toutefois pas imaginable qu'on ouvre le marché de l'UE aux institutions financières suisses sans qu'elles soient tenues à l'échange automatique qui s'applique dans les pays où

elles sont actives.

Enfin, dix-sept pays de l'UE dont l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et l'Espagne s'engagent actuellement en faveur d'un système normalisé d'échange automatique d'informations s'appliquant à l'ensemble des revenus et fondé sur le modèle de Fatca.

Que le Conseil fédéral veuille éviter le débat sur l'échange automatique d'informations lors de l'examen par les Chambres de ces deux accords, on peut le comprendre. Reste que le message des autorités suisses annoncant la fin du secret bancaire, pour autant que tous les autres pays s'y soumettent également, a bien été entendu. Difficile au demeurant de croire que le pays qui gère un tiers de la fortune privée mondiale puisse résister à la volonté d'imposer correctement les contribuables les plus riches.

Les banquiers suisses l'ont bien compris, contrairement à certains parlementaires habitués pourtant jusqu'ici à les soutenir les yeux fermés. Ces banquiers ont compris qu'il fallait respecter le droit fiscal des pays où ils travaillent sous peine de sanctions. Prélever eux-mêmes l'impôt leur coûterait cher. S'assurer que

leurs clients respectent le droit de leur pays est quasiment impossible ou pourrait s'avérer fort onéreux, d'où leur préférence pour l'échange automatique d'informations. Le Parlement va-t-il le leur refuser?

Fiscalité: un juste retour des choses

Même le FMI veut une société moins inégalitaire et plus harmonieuse

Jean-Pierre Ghelfi - 21 octobre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24509

L'AFP a diffusé récemment une dépêche faisant état d'un rapport du Fonds monétaire international (FMI) qui préconise de taxer davantage les hauts revenus. Cette proposition ne correspond pas exactement aux idées libérales habituellement émises par cette organisation. Le texte que nous avons trouvé sur le site du FMI évoque cette possibilité, en prenant la précaution initiale de préciser que «la fiscalité est toujours un thème délicat».

La réflexion du FMI part du constat que les pays avancés ont accumulé «de lourds ratios d'endettement sur fond de faible croissance». Ces ratios devraient se stabiliser à un niveau historique élevé en 2013-2014: environ 110% du produit intérieur brut (PIB), soit 35 points de plus qu'en 2007. «Les simulations font apparaître que le maintien du budget global à un niveau conforme aux conseils des services du FMI à moyen terme permettrait de ramener le ratio d'endettement moven à 70% du PIB d'ici à 2030.» L'échéance est lointaine, et il serait préférable qu'aucune

perturbation majeure n'intervienne dans ce délai. Comment, dès lors, obtenir des comptes excédentaires et réduire le poids de la dette?

Les résultats des évaluations faites par le FMI montrent que «beaucoup de pays (y compris ceux qui présentent les besoins d'ajustement parmi les plus importants, dont les Etats-Unis et le Japon) pourraient mobiliser des volumes considérables de recettes» et que ce sont «les tranches supérieures de revenus» qui pourraient les fournir.

La théorie de l'offre

Ce ne serait qu'un juste retour des choses. Sous la présidence de Ronald Reagan (années 1980) et à nouveau sous celle de Georges W. Bush (années 2000) les taux d'impôt sur les tranches de revenus les plus élevées ont été substantiellement réduits. La théorie dite de l'offre était que ce sont les gens les plus aisés qui prennent des risques économiques de sorte que la réduction de leurs impôts favoriserait l'investissement, donc la croissance économique, donc les emplois.

Jamais au cours des trente dernières années rien de tel n'a été observé. La plus forte période de croissance économique des Etats-Unis a été enregistrée sous la présidence de Bill Clinton (années 1990), alors même que certains impôts avaient été augmentés – sans retrouver pour autant leurs niveaux antérieurs.

En fait, les baisses d'impôts se sont traduites par une augmentation de la dette publique américaine. Aux Etats-Unis, elle était inférieure à 1'000 milliards lorsque R. Reagan est entré en fonction. Dix ans plus tard, elle avait triplé, et elle passait de 5'000 à 10'000 milliards sous la présidence de G. W. Bush. Depuis lors, elle a à nouveau augmenté de 5'000 milliards. mais dans un contexte de crise financière et de récession économique.

Suivant la théorie de l'offre, en fait néolibérale, la plupart des pays développés ont aussi réduit les taux d'impôts des tranches supérieures de